

Charte 30/04/2008

La Coordination Nationale des réseaux de microstructures médicales (CNRMS) a pour objets :

- de promouvoir le concept de soin en microstructure et d'aider à la création de réseaux de microstructures ;
- de coordonner des actions communes à toutes les associations adhérentes ;
- de faciliter et de mettre en œuvre la recherche clinique, épidémiologique et thérapeutique en matière d'addictions et des pathologies associées (notamment les hépatites et le VIH) dans les réseaux de microstructures.
- de promouvoir et d'étudier les conditions d'application du concept à d'autres pathologies.

Les réseaux de microstructures ont pour objet de favoriser l'accès aux soins des personnes souffrant de conduites addictives et suivies en médecine de ville.

Les microstructures médicales proposent à ces patients un accompagnement social et/ou psychologique, complémentaire de leur suivi médical, au sein du cabinet de leur médecin traitant. Le travail collectif y est formalisé par l'instauration de réunions d'équipe mensuelles autour des dossiers des patients. Le patient en est informé, il est libre d'accepter ou non le suivi proposé par son médecin. Les soins dispensés en microstructure sont individualisés et discutés avec le patient. La confidentialité des informations concernant le patient est garantie.

Les valeurs partagées :

Accueillir et accompagner la personne en demande de soins dans son histoire et son cadre de vie social et culturel, sans discrimination. L'aider à percevoir et modifier des trajectoires nuisibles à sa santé, avec le croisement des compétences des professionnels de santé impliqués. **Favoriser son accès à des soins** adaptés à sa situation clinique.

Reconnaître au médecin généraliste sa compétence technique et humaine et son poste d'observateur privilégié. Elargir son champ d'action à la **recherche** clinique, épidémiologique et thérapeutique, tant sur le plan local que national.

Reconnaître les compétences des différents professionnels de santé, leur complémentarité sans notion de hiérarchie, et favoriser le **décloisonnement des pratiques**.

Ne pas se satisfaire des normes utilisées, mais construire une approche de santé sans cesse réinterrogée au plus près des situations cliniques rencontrées.

Lutter contre les discriminations et les mécanismes de stigmatisation qui conduisent à l'exclusion.

Favoriser le partenariat et le travail en réseau avec les différents acteurs de terrain (structures associatives, institutionnelles, hospitalières et universitaires du champ sanitaire et social).

Favoriser la circulation de l'information et la **formation** des différents professionnels de santé, en matière d'addiction, de pathologies associées (notamment infectieuses et psychiatriques) et d'intervention sociale.

Principes de fonctionnement de la CNRMS

La CNRMS rassemble sur le plan national les structures qui développent des réseaux de microstructures et qui y sont adhérentes conformément aux statuts de l'association.

Elle garantit son autonomie, son fonctionnement régulier et recherche des financements divers, publics et privés.

Elle coordonne ses actions, notamment par la tenue régulière de réunions, et mandate si besoin des personnes pour les mettre en œuvre.

Dans le cadre de ses actions, la CNRMS favorise l'extension du concept de soin en microstructure, développe la recherche à l'échelle nationale, favorise la formation des acteurs de soins :

- Extension et promotion du concept de microstructure :

La CNRMS aide et soutient la création de nouveaux réseaux de microstructures ; ceci en apportant aux structures qui la sollicitent un soutien logistique. Des personnes sont mandatées, en binôme administratif et médical, pour analyser le contexte local, transmettre leur savoir-faire et diffuser les outils d'aide à la création d'un réseau de microstructures.

La CNRMS peut utiliser de plus tous les moyens de communication nécessaires et organiser toutes les manifestations susceptibles de faire progresser ses objets.

- Recherche :

La CNRMS se donne les moyens de réaliser des travaux de recherche, concernant le travail réalisé en microstructure, à l'échelle nationale. Cela nécessite l'harmonisation et la mise en commun des différentes données épidémiologiques recueillies dans chaque réseau.

La CNRMS fournit à chaque réseau adhérent les outils (fiches d'évaluation, procédures et modalités de traitement des données) nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux de recherche communs. Les structures adhérentes sont propriétaires de leurs données d'évaluation et s'engagent à les transmettre à la CNRMS pour mener à bien ces travaux. Celle-ci veille à ce qu'un recueil régulier des données d'activités et des données épidémiologiques soit fait dans chaque réseau, et assure son analyse sur le plan national dans une visée de publication. Pour cela elle missionne un chargé de recherche.

- Comité scientifique :

Un comité scientifique définit les orientations de recherche de la CNRMS et suit le bon déroulement de ses travaux ainsi que des formations proposées par les réseaux membres.

Ses membres sont des experts dans des domaines qui couvrent le champ des addictions, des co-morbidités et des co-infections qui les accompagnent ainsi que la pharmacologie, la sociologie et la santé publique.

- Formation :

La CNRMS soutient les actions de formation dans l'ensemble des réseaux adhérents, dans des domaines afférant aux pratiques addictives et aux comorbidités infectieuses, psychiatriques et sociales associées.

Elle diffuse les référentiels, favorise les liens partenariaux avec les différents acteurs du champ et favorise les pratiques innovantes.

Les signataires de la charte s'engagent à participer aux actions de promotion et d'extension de cette nouvelle pratique de soins en microstructure, de formation et de recherche.